

Un dividende de 5% pour les coopérateurs de Luminus Wind Together



Le 7 Juin est tenue l'Assemblée Générale de la coopérative Luminus Wind Together, créée en 2016. Celle-ci a décidé d'octroyer à tous les coopérateurs un dividende de 5 % pour leur investissement dans la production locale d'énergie verte.

Un dividende de 5 %

L'Assemblée générale de Luminus Wind Together a eu lieu physiquement pour la première fois après avoir été entièrement digital pendant deux années consécutives en raison des restrictions de la Covid 19. Les actionnaires ont pu voter, entre autres, l'approbation des comptes annuels et la distribution d'un dividende pour l'exercice 2021. Lors de l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration a proposé d'accorder un dividende de 5 %, ce qui a été approuvé par les actionnaires lors d'un vote.

Le succès de Luminus Wind Together

En 2016, Luminus a fondé la coopérative Luminus Wind Together pour impliquer les citoyens dans le développement et l'exploitation de ses projets éoliens. L'objectif de cette coopérative consistait à lever un capital coopératif qui serait investi dans divers projets d'énergie renouvelable et à sensibiliser l'opinion publique aux énergies renouvelables. Luminus Wind Together a proposé des actions à 125 euros, avec un maximum de 3 000 euros.

Lors de la clôture de l'exercice le 31 décembre 2021, la coopérative comptait 3940 coopérateurs.

La lutte contre le changement climatique

Pour Luminus, la lutte contre le réchauffement climatique est un engagement de chaque jour. L'entreprise investit depuis plus de 60 ans dans la production d'énergies renouvelables. Luminus investit depuis 2001 dans l'éolien et son parc éolien connaît une croissance constante. L'entreprise dispose actuellement de 259 éoliennes, représentant une capacité installée de 658 MW, ce qui correspond à la consommation d'environ 359 000 ménages.